

## RENTÉE JUDICIAIRE 2021

Mesdames et Messieurs les Juges en chef,  
Chers et chères collègues de toutes les juridictions,  
Membres du Barreau,  
Distingués invités,

Je souhaite d'abord saluer les efforts de tous les barreaux pour perpétuer, dans les circonstances actuelles et pour la deuxième année, la tradition des rentrées judiciaires selon des formules originales, variées et modernes. Bravo aux membres des comités organisateurs de ces événements qui permettent à la communauté juridique de se retrouver, même virtuellement, pour aborder quelques-uns des chantiers de l'heure.

Avant de vous donner un aperçu, justement, de la table à dessin de la Cour du Québec pour les prochains mois, permettez-moi ces remerciements destinés à tous les membres du barreau, au personnel des services judiciaires et, bien sûr, à mes collègues. À chacun de vous, j'exprime ma vive reconnaissance pour avoir su s'adapter, selon une expression à la mode, afin de maintenir des services de qualité au bénéfice des justiciables malgré le contexte difficile et exigeant des 18 derniers mois.

À la lourdeur de la tâche et aux bouleversements occasionnés par la pandémie sur nos vies personnelles, se sont ajoutés la pression et le stress inhérents : aux aléas des nouvelles technologies; aux ajustements de dernière minute; au rattrapage inévitable; aux délais qui risquaient de s'allonger; aux ressources limitées; à l'incertitude, à la distance et à l'isolement, et j'en passe.

Les avocats, avocates et juges ne sont pas des êtres désincarnés et déconnectés des réalités sociales, et ce, sans égard au professionnalisme de chacun, à la passion pour l'exercice d'une profession ou d'une fonction, au devoir de réserve ainsi qu'aux autres obligations déontologiques qui nous incombent.

La dernière année et demie n'a donc pas été de tout repos, surtout si l'on considère d'autres calamités comme l'incendie majeur survenu au palais de justice de Roberval. Qu'à cela ne tienne, nous avons maintenu le cap et démontré un courage, une concertation et une créativité propres à vaincre les sauterelles de l'Apocalypse au besoin!

Je vous félicite de cette mobilisation et de cette résilience. Je vous invite aussi à continuer à tirer profit de l'expérience positive et de l'assurance acquise dans la façon de réorganiser rapidement les services de justice, particulièrement sur le plan des technologies dont l'implantation se poursuit à une vitesse fulgurante.

Revenons maintenant à quelques-uns des nombreux chantiers en cours et à venir qui retiennent les énergies de la Cour du Québec.

D'abord, en matière jeunesse, la Cour est ravie du déploiement, au cours de la prochaine année judiciaire, du « programme sociojudiciaire en conflits sévères de séparation » dans plusieurs régions du Québec. Cette implantation progressive tient compte des résultats très positifs des projets-pilotes conduits en Montérégie et dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches. Je souligne aussi le travail de concertation exceptionnel entre les intervenants sociaux et judiciaires qui rend possible cette offre de services au bénéfice des parents et des enfants.

Toujours en matière jeunesse, la Cour du Québec sera attentive aux mesures, y compris législatives, qui seront prises pour mettre en œuvre les propositions de

la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse présidée par M<sup>me</sup> Régine Laurent. Le juge en chef adjoint Robert Proulx participe activement à tous les travaux des comités mis en place dans ce contexte.

La Cour du Québec réitère sa position, soit d'espérer une *Loi sur la protection de la jeunesse* « 2.0 » plutôt qu'un remaniement des dispositions actuellement en vigueur. La Cour souhaite également que la réforme se fasse l'écho des recommandations du groupe de travail auquel des membres du Barreau ont participé. Ce groupe avait pour mandat de proposer des mesures visant à faciliter la pratique judiciaire en matière de protection de la jeunesse, tout en assurant les garanties procédurales nécessaires à une défense pleine et entière lorsqu'un litige survient. C'est donc à suivre... et de très près!

En matière civile, la Cour suivra aussi les travaux rendus nécessaires en raison de l'arrêt récent de la Cour suprême du Canada quant à la valeur pécuniaire de sa compétence. La juge en chef adjointe Martine L. Tremblay veille bien sûr attentivement au suivi de ce dossier.

Pour sa part, la juge en chef des cours municipales et juge en chef adjointe à la Cour du Québec, ma collègue Claudie Bélanger, a elle aussi mené plusieurs dossiers de front au cours des derniers mois, dont celui qui conduira à l'entrée en vigueur, le 16 septembre, d'un tout nouveau *Règlement des cours municipales*. Je suis également informée du déploiement et de l'implantation de programmes de mesures de rechange en matière criminelle dans plusieurs cours municipales ou encore des programmes d'accompagnement justice-itinérance en matière pénale et réglementaire.

À la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, je souligne tout d'abord le travail colossal accompli par la juge en chef adjointe Chantale Pelletier, de concert avec les autres intervenants concernés du système de justice, pour réorganiser les services de comparution des personnes détenues.

L'objectif de cette révision du système des comparutions était de s'assurer que toute personne détenue soit conduite, dans les 24 heures suivant son arrestation, peu importe où elle se trouve au Québec, devant un juge possédant les attributions juridictionnelles pour mettre fin, le cas échéant, à une détention qui ne doit pas se prolonger. Cette exigence suppose l'assignation de juges de la Cour du Québec pour l'exercice d'une telle fonction judiciaire.

Ainsi, depuis le 5 septembre 2020, des juges de la Cour du Québec sont assignés quotidiennement, y compris les fins de semaine et les jours fériés, à ces séances de comparution.

Ce réaménagement des services a un impact sur le travail des juges et la pratique des avocats criminalistes, tant de la poursuite que de la défense. J'insiste donc sur le maintien de la collaboration de tous les avocats qui est indispensable au succès de cette mesure essentielle pour garantir les droits constitutionnels des personnes détenues, en saluant particulièrement celle des avocats de l'aide juridique à la mise en place du projet.

Toujours en matière criminelle, la Cour a pris connaissance avec intérêt du rapport du Comité sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale s'intitulant « Rebâtir la confiance ». Le comité Corte-Desrosiers démontre, de façon convaincante, que les besoins des personnes plaignantes ne se limitent pas à ceux de nature juridique. Ces besoins sont aussi de nature sociale et économique. Une telle perspective globale est utile pour bien comprendre la situation de ces personnes dans toute sa complexité et les soutenir adéquatement.

La Cour du Québec a analysé sérieusement ce rapport et identifié les mesures à sa portée, dans le respect de sa mission.

La Cour a eu l'occasion de partager sa position à cet égard avec les membres du groupe de travail créé et dirigé par le ministère de la Justice, auquel ont siégé différents intervenants, dont la poursuite. Des rencontres de la Cour avec les associations d'avocats de la défense sont prévues au cours des prochains jours. Profitant de la variété des visages de la communauté juridique aujourd'hui réunis, je me permets de présenter les grandes lignes de la position de la Cour du Québec en regard des recommandations du rapport « Rebâtir la confiance » qui concernent la magistrature.

La Cour comprend d'emblée l'importance que les organismes, dont le rôle est d'intervenir directement auprès des plaignants, adhèrent à une approche centrée sur les besoins de ces personnes. Cette approche s'impose afin de leur apporter le soutien, l'accompagnement, la préparation, l'information et les conseils appropriés à chacune des étapes du processus, dont plusieurs précèdent ou suivent l'intervention du tribunal.

*The Court understands the importance of those organizations, whose role it is to intervene directly with complainants, supporting an approach focused on the needs of these individuals. This approach is necessary in order to provide them with the appropriate support, accompaniment, preparation, information and advice at each stage of the process, many of which precede or follow the intervention of the court.*

La Cour appuie donc sans réserve le déploiement et la bonification des services spécialisés offerts par des ministères, organismes et professionnels. La Cour encourage aussi une meilleure intégration de ces services au bénéfice des personnes plaignantes, une responsabilité qui n'appartient toutefois pas à un « tribunal ».

Cette réalité ne signifie pas que rien ne peut être fait par la Cour du Québec pour améliorer l'étape judiciaire du parcours de la personne plaignante.

Bien au contraire.

Dans le respect des principes fondamentaux de notre société de droit, dont la garantie que chaque justiciable puisse être entendu par un juge neutre et impartial, la Cour du Québec est prête à assumer pleinement les responsabilités qui lui reviennent. Je pense, à titre d'exemple, à l'organisation et à la planification des séances judiciaires ou encore à une confection différente des rôles d'audience afin de faciliter le travail des professionnels (intervenants sociaux, policiers, procureurs du DPCP, etc.) qui sont directement impliqués auprès des personnes plaignantes afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

Cette organisation différente des activités judiciaires pour les accusations dans un contexte conjugal et sexuel est susceptible de varier d'une région à l'autre, selon les besoins, et, surtout, peut être réalisée sans délai dans le cadre de la structure actuelle de la Cour du Québec.

Ainsi, sous l'impulsion des équipes de coordination régionales, la Cour a déjà amorcé les discussions avec les intervenants concernés pour mettre en place, dans certaines régions, des projets-pilotes proposant une organisation différente des activités judiciaires. La collaboration des organismes d'accompagnement et de soutien des personnes plaignantes, des organisations policières locales, des services judiciaires des palais de justice, des avocats de la défense ainsi que celle des équipes régionales du Directeur des poursuites criminelles et pénales est encore une fois indispensable. Les avocats criminalistes, tant de la poursuite que de la défense, seront, bien évidemment, au cœur de la concertation nécessaire à cette réorganisation des activités judiciaires.

Ces projets sont réalistes et à notre portée puisque la Cour a déjà, dans certaines régions et avec l'appui des intervenants concernés, adapté ses règles

de fonctionnement pour s'ajuster à des besoins particuliers exprimés par les intervenants.

*These projects are realistic and within our reach since the Court has already, in some regions and with the support of the participants involved, adapted its operating rules to adjust to the specific needs expressed by the participants.*

À Montréal, Longueuil et Saint-Jérôme notamment, des journées d'audience et des salles sont réservées depuis un bon nombre d'années aux dossiers impliquant des infractions qui auraient été commises dans un contexte conjugal.

À Sherbrooke, Drummondville et Granby, un projet de rôles spéciaux pour les infractions d'ordre sexuel a vu le jour récemment.

Bien d'autres initiatives prises au Québec, toutes compatibles avec le rôle d'arbitre impartial du juge, seraient dignes de mention.

Parallèlement à ces projets, la Cour et le Conseil de la magistrature du Québec continuent de voir au maintien de l'expertise des juges siégeant en matière criminelle par de la formation continue. Ce programme, régulièrement mis à jour, ne se limite pas aux connaissances juridiques. Il porte aussi sur le maintien et le développement des habiletés professionnelles (rédaction de jugements, gestion d'instance) et la sensibilisation à divers enjeux et phénomènes sociaux.

J'aimerais, en terminant, m'adresser plus spécialement aux juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec. Autant de personnes au parcours, connaissances et talents variés mis au service des justiciables et qui s'ajoutent à ceux de leurs collègues de toutes les régions du Québec.

La pandémie nous a privés de la plupart des activités qui sont l'occasion de faire le point sur la place de notre institution dans le système judiciaire; l'organisation

du travail; les politiques et pratiques d'assignation; les ressources humaines; les mouvements à la coordination, au Tribunal des professions et au Tribunal des droits de la personne; le perfectionnement; les communications et plusieurs autres dossiers de fond. Le recours aux technologies a certes été utile pour aborder quelques-uns de ces thèmes, mais rien ne vaut la collégialité, la chaleur humaine et l'interaction qui émanent des rencontres en personne.

Chers et chères collègues, je remercie chaleureusement chacun de vous pour le travail exceptionnel que vous accomplissez chaque jour avec compétence, dévouement, générosité et humanité. Je sais que la tâche est imposante et que certaines difficultés ont été exacerbées par le contexte pandémique. Demeurons malgré tout fiers d'appartenir à une institution indépendante et impartiale qui, comme le rappelait récemment la Cour suprême, a un rôle important à jouer quant à la sauvegarde et au maintien de la primauté du droit.

D'ailleurs, à ce sujet, je désire exprimer la plus sincère solidarité de la Cour du Québec à nos collègues juges ainsi qu'à tous les avocats et avocates afghans qui évoluent actuellement dans une situation hautement préoccupante. Je salue les initiatives déjà prises, au sein de notre communauté juridique notamment, en faveur d'une mobilisation rapide pour soutenir tous ceux et celles qui ont tant contribué à l'établissement d'une société de droit en Afghanistan.

Sur ce, je souhaite à chacun et chacune une nouvelle année judiciaire sous le signe du maintien de nos saines habitudes de collaboration, de bienveillance, d'efficacité, de pragmatisme et de souplesse dans l'exercice de nos fonctions respectives.

L'honorable Lucie Rondeau, juge en chef

Septembre 2021